

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE SAGE LINK UP EXPERTS

### 1. Préambule

Les présentes conditions décrivent les modalités d'accès et d'utilisation du portail collaboratif Sage LinkUp Experts (ci-après « le Portail ») hébergé par Sage Experts-Comptables (ci-après « Sage »).

La souscription et l'utilisation par le Client du Portail et des Services, ainsi que la validation par le Client des présentes Conditions Générales par tout moyen, entraînent nécessairement son acceptation, sans réserves, des présentes conditions. Sage se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent, ainsi que celles du tarif applicable. Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

### 2. Définition

Dans le cadre des présentes, les Parties conviennent des définitions ci-après :

Le terme « **Client** » désigne tout cabinet d'Expert-Comptable ayant accès au Portail.

Le terme « **Contrat** » désigne les présentes Conditions Générales ainsi que le devis associé.

Les termes « **Entreprises Clientes** » désignent les entreprises faisant partie de la clientèle du Client.

Les termes « **Espace Client** » désignent l'espace privé du Client accessible depuis internet et dans lequel il trouve les différentes informations liées à son équipement. (Adresse actuelle : <https://experts-comptables.sage.fr/fr>)

Les termes « **Plateforme Sage** » désignent l'ensemble des matériels, le Portail, système d'exploitation, base de données et environnement fournis par Sage et installés chez Sage, sur lesquels sera effectuée l'exploitation du Portail.

Le terme « **Portail** » désigne l'espace d'échanges personnalisé entre un Client et ses Entreprises Clientes, hébergé chez Sage.

Le terme « **Service(s)** » désigne l'ensemble des services fournis par Sage au Client, à partir de la Plateforme Sage, et que le Client peut activer pour ses Entreprises Clientes.

### 3. Objet

Le Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Sage :

- Accorde au Client, qui l'accepte, le droit limité, personnel, non cessible et non exclusif d'accès et d'utilisation du Portail et des Services;
- Fournit des prestations de formation au Client pour l'utilisation du Portail ;
- Fournit des prestations d'assistance et de maintenance au Client.

### 4. Information du Client

Il appartient au Client de s'assurer :

- de l'adéquation du Portail à ses besoins propres, notamment sur la base des indications mentionnées à la documentation du Portail ;
- qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'accès et pour l'utilisation du Portail ;
- il appartient au Client de vérifier conformément aux usages de sa profession, les résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation du Portail et des Services.

### 5. Durée

5.1 - Le Contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date indiquée dans la partie "désignation" de la facture adressée au Client, sauf dispositions contraires de la facture. Le Client recevra de Sage, un (1) mois avant l'échéance annuelle du Contrat, une facture l'informant du nouveau tarif qui lui sera appliqué pour la nouvelle période annuelle. Sauf dénonciation par Sage ou par le Client, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant son expiration, le Contrat sera automatiquement reconduit par tacite reconduction pour des périodes annuelles. La résiliation, ou la fin pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par Sage.

5.2 - Dans la mesure où le Client souscrit des Services (à l'exception du service Sage One), ces derniers entreraient en vigueur à compter de leur date de souscription, et ce pour la période contractuelle restante du Contrat, à partir de la date de souscription des Services. Ces Services se reconduisent dans les conditions de l'article 5.1.

Il est convenu que le Client peut dénoncer partiellement le Contrat à l'échéance, et sous réserve du préavis ci-dessus, afin de ne plus bénéficier de tout ou partie des Services. Dans ce cas, la facturation de l'échéance suivante sera adaptée par Sage en fonction des Services conservés par le Client.

### 6. Collaboration

Pour une bonne exécution des présentes, le Client s'oblige à collaborer activement, régulièrement et loyalement avec Sage. A ce titre le Client s'engage à mettre à la disposition de Sage toutes les informations et tous les documents nécessaires à la réalisation des prestations prévues dans de bonnes conditions et faire connaître à Sage toutes les difficultés dont il pourrait avoir connaissance ou que la connaissance de son domaine d'activité lui permet d'envisager, et ce au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Il est de la responsabilité du Client de disposer, à la date de mise en exploitation du Portail, des réseaux de télécommunications, de locaux disposant des infrastructures nécessaires au raccordement électrique, réseau et téléphonique du matériel nécessaire à l'accès au Portail, selon les éventuelles préconisations techniques fournies par Sage. Il devra ainsi installer et administrer ses réseaux de télécommunications, ses équipements et applications non fournis par Sage et devra faciliter l'accès de Sage à ses installations en cas de besoin.

### 7. Accès à la Plateforme Sage

#### 7.1 Matériels, systèmes d'exploitation et outils, équipements réseaux

Sage donne accès au Client, à un ensemble de matériels, systèmes d'exploitation, outils et équipements réseaux, pour la durée du Contrat.

Il est expressément convenu que, d'une part, les équipements qui permettront à Sage d'assurer le fonctionnement du Portail, pour le compte du Client, restent la propriété de Sage, et d'autre part, que Sage ne garantit pas au Client une utilisation exclusive de ces équipements pour ses propres besoins.

## 7.2 Les mesures de sécurité

Sage assure, dans le cadre des règles de sécurité physique et logique, la protection de l'ensemble de la Plateforme Sage, des résultats, des traitements et des transmissions effectués, ainsi que des sauvegardes réalisées sur la Plateforme Sage.

Sage prend toutes les précautions requises conformes aux règles de l'art afin d'éviter l'introduction de tout programme nocif dans la Plateforme Sage ainsi que dans le système d'information du Client et adoptera les mesures adéquates s'il constate l'existence de tels programmes.

Sage informe, dès qu'elle en aura connaissance, le Client de toute tentative d'intrusion.

L'ensemble de ces conditions est porté à la connaissance du Client et détaillé dans l'espace Client.

## 7.3 Exploitation Système et Surveillance

Sage s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer une exploitation système sécurisée sur des serveurs, installés sur les sites d'hébergement Sage.

La surveillance est réalisée par une équipe de techniciens systèmes, dédiée à l'activité d'hébergement.

## 7.4 Le stockage des données

L'ensemble des données créées ou modifiées à l'aide du Portail est stocké dans une base de données ou tout support défini par Sage sur un ou plusieurs serveurs situés sur un site dédié et sécurisé.

La capacité de stockage des données est limitée à 1 Go par Entreprises Clientes.

## 7.5 Assistance téléphonique et services de maintenance

Pendant la durée du présent Contrat, le Client et les Entreprises Clientes bénéficient de la fourniture et l'installation des mises à jour correctives et technologiques de la Plateforme Sage.

Par ailleurs, Sage fournira au Client et aux Entreprises Clientes préalablement formés une assistance téléphonique et des services de maintenance (ci-après « les Prestations ») relatifs au Portail.

Seul un Client et/ou une Entreprise Cliente ayant suivi une formation à l'utilisation du Portail est habilité à contacter l'assistance téléphonique.

Exception faite des jours fériés et des jours exceptionnels de fermeture de Sage, et sauf cas de force majeure tels que définis aux présentes, les heures d'intervention de cette équipe d'assistance sont de 9h00 à 18h00 (heures métropolitaine) du lundi au vendredi.

Sage se réserve le droit de modifier ses horaires et préviendra par tout moyen à sa convenance le Client des nouvelles plages horaires. Le Client s'engage à prévenir ses Entreprises Clientes des nouvelles plages horaires.

Pour bénéficier de l'assistance, le Client et/ou les Entreprises Clientes contactent, pendant les heures d'assistance, par téléphone l'équipe de Consultants Support de Sage au numéro qui aura été préalablement communiqué au Client.

La maintenance du Portail comprend les services suivants :

- un accès à l'assistance téléphonique fournie exclusivement en accompagnement à l'utilisation du Portail.

Le nombre d'appels téléphoniques n'est pas limité.

Une prise en main distante peut être envisagée en fonction des disponibilités techniques et suite à l'autorisation écrite du Client.

- la fourniture des mises à jour du Portail sous réserve des dispositions du présent article. La nécessité de réaliser une mise à jour est décidée unilatéralement par Sage au regard des évolutions légales et technologiques. Les mises à jour sont directement mises en œuvre par Sage sur le Portail et peuvent intégrer, selon les cas :

- la correction des dysfonctionnements sous forme de patches, transmis par Sage à la demande du Client, les modifications rendues nécessaires par l'évolution des textes législatifs ou réglementaires applicables aux fonctions traitées par le Portail ;

- l'apport d'améliorations des fonctions existantes.

Tout échange de programmes ou de données entre le Client et Sage doit respecter les normes de support en vigueur chez Sage au moment de l'envoi.

Sont exclues des Prestations réalisées par Sage au titre du présent Contrat :

- une utilisation du Portail non conforme aux consignes d'utilisation ou à sa Destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (notamment en cas de négligence, erreur de manipulation, accident, ...)

- tous travaux ou fournitures non explicitement mentionnés dans le présent contrat, y compris la formation par téléphone du personnel du Client.

- la fourniture d'un réseau de télécommunications permettant l'accès au Portail ;

- un problème de compatibilité entre les réseaux de télécommunications et le Portail ;

- une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...)

- d'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat, et de tout autre contrat conclu avec Sage.

## 7.6 Service additionnel Sage One

Les présentes conditions décrivent les modalités d'accès au service Sage One (ci-après « le Service »).

La finalité du Service est de permettre la gestion de l'activité commerciale et/ou comptable en mode SaaS aux Entreprises Clientes, par l'intermédiaire des Clients.

### Conditions d'accès et d'utilisation au service Sage One :

Le Client a la possibilité de souscrire par le biais d'un devis, au service payant Sage One afin d'obtenir de Sage l'ouverture du service Sage One pour chacune de ses Entreprises Clientes.

Le Client renseigne dans la plateforme dédiée au Service un formulaire spécifique contenant les informations de l'Entreprise Cliente. Un mail est généré automatiquement par le Service pour inviter les Entreprises Clientes à utiliser Sage One. Ce mail contient un lien d'activation qui redirige vers la création du mot de passe que seule l'Entreprise Cliente connaît.

Par l'intermédiaire du service Sage One qui lui est concédé par Sage, le Client pourra bénéficier d'un accès aux comptes Sage One de ses Entreprises Clientes.

### Droits et Obligations des Clients :

Il appartient au Client de s'assurer que l'Entreprise Cliente est équipée des moyens de télécommunications adaptés lui permettant d'accéder à Sage One.

Le Client est seul responsable du contenu, de la fréquence et de la durée des données et informations qu'il choisit de diffuser sur Sage One et par conséquent supporte tous les risques afférents à cet usage.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable de l'utilisation par lui-même et par ses Entreprises Clientes de Sage One.

Le Client garantit à Sage qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation du Service en vue de leur traitement par Sage.

Le Client garantit Sage contre tout recours d'une Entreprise Cliente ou d'un tiers en cas de non-respect des obligations visées aux présentes conditions spécifiques au service Sage One.

### Conditions d'assistance :

Dans le cadre de l'assistance relative au service Sage One uniquement, Sage s'engage à assurer un Service d'Assistance Téléphonique de 9h00 à 18H00 du lundi au vendredi.

Les Clients bénéficient également des mises à jour relatives au service Sage One.

### Durée du service Sage One et résiliation :

Toute souscription au service Sage One est d'un (1) an à compter de la date de validation et de l'acceptation du devis par Sage.

Les présentes et le devis sont renouvelables par tacite reconduction à chaque date anniversaire.

Le Client aura néanmoins la possibilité de résilier son Service Sage One à tout moment, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois à compter de la notification de la résiliation.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes conditions générales d'utilisation, non réparée dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir, la résiliation du contrat, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à ne plus utiliser l'accès au service Sage One, et à s'assurer également que ses Entreprises Clientes n'utilisent plus Sage One.

Par ailleurs, Sage peut mettre fin au service Sage One, à tout moment, avec un préavis de trente (30) jours.

Quelles que soient les raisons de fin de souscription au service, les données du Client et de ses Entreprises Clientes stockées dans le cadre du service Sage One restent la propriété du Client et de ses Entreprises Clientes auquel ces dernières pourront avoir accès dans un format fourni par Sage, avant la fin du contrat. Après résiliation, les données du Client et de ses Entreprises Clientes ne seront plus accessibles.

### **8. Mise à disposition du Portail et des Services associés**

Le Client devra nécessairement être formé à l'utilisation du Portail et des Services associés. A ce titre, le Client pourra

commander lesdites prestations de formation par le biais d'un bon de commande distinct.

Sage s'engage à mettre à la disposition du Client le Portail sur la Plateforme Sage afin de lui permettre :

- d'attribuer les droits d'accès au Portail à ses Entreprises Clientes;
- d'attribuer les droits aux collaborateurs du Cabinet
- de gérer les flux de données et de documents vers et en provenance du Portail.

### **9. Condition d'accès et d'utilisation du Portail.**

#### **9.1 Authentification du Client**

Le Client se connecte y compris la première fois avec son login personnel d'identification de domaine, et son mot de passe personnel qu'il aura lui-même édité suite à la réception du email que lui aura transmis Sage, après la signature du Bon de Commande.

Le compte Client est personnel. Le Client est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe ainsi que de l'ensemble des données qu'il transmet.

Toute utilisation de son identifiant et de son mot de passe fait présumer de manière irréfragable une utilisation du Portail par le Client lui-même.

Le Client s'engage à notifier sans délai à Sage par télécopie ou email, toute communication volontaire ou involontaire à des tiers ou vol de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage par ailleurs à procéder sans délai à la modification de son mot de passe.

#### **9.2 Accès au Portail par l'Entreprise Cliente**

Le contrôle d'accès d'une Entreprise Cliente au Portail se fera grâce à l'identifiant et au mot de passe qu'il aura créé suite à la réception du email que lui aura transmis Sage ; et ce après la validation par Sage de la demande de création du compte de l'Entreprise Cliente transmise par le Client.

Il appartient au Client de s'assurer que l'Entreprise Cliente soit équipée des moyens de télécommunications adaptés lui permettant d'accéder au Portail.

L'Entreprise Cliente pourra se connecter au Portail en saisissant l'URL qui lui aura été communiquée ou bien en cliquant sur le lien disponible sur le site internet du Client.

En effet, le Client pourra insérer sur son site internet un lien destiné à accéder au Portail. Il se compose de deux éléments indissociables : le nom "Sage LinkUp Experts" et le logo.

Les conditions inhérentes à la création dudit lien sont disponibles auprès de Sage sur simple demande.

#### **9.3 Administration du Portail**

Le Portail est administré par le Client uniquement.

Par conséquent, il appartient au Client d'effectuer des sauvegardes quotidiennes de ses bases de données.

Le Client sera seul responsable de la gestion de la relation avec ses Entreprises Clientes, et notamment :

- La diffusion et la confidentialité des mots de passe attribués par le Client à ses Entreprises Clientes ;
- La vérification des pré-requis techniques exigés par Sage pour l'accès au Portail et consultables à tout moment sur l'Espace Client ;
- L'utilisation des Services par chacune de ses Entreprises Clientes.

## 10. Obligations du Client

Le Client est seul responsable du contenu, de la fréquence et de la durée des documents, données et informations qu'il choisit de diffuser sur le Portail et par conséquent supporte tous les risques afférents à cet usage.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable de l'utilisation par lui-même et par ses Entreprises Clientes du Portail et des Services associés.

A ce titre, le Client s'engage à ce que les Entreprises Clientes respectent la limite de capacité de stockage des données qui est détaillée à l'article 7.4. A défaut de respect par ses Entreprises Clientes de cette limitation, le Client se verra facturer du surplus de stockage selon tarif en vigueur. La grille tarifaire est disponible sur l'Espace-Client.

Le Client garantit à Sage qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation du Portail en vue de leur traitement par Sage.

En outre, le Client s'engage :

- à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur notamment concernant les traitements ou le réseau Internet ;
- à ne pas utiliser le Portail à des fins illicites, interdites et/ou illégales, n'ayant pas de lien direct avec son objet social ; pouvant troubler l'ordre public ou dans des conditions qui ne sont pas prévues au Contrat ;
- à ne pas usurper l'identité d'une personne ou d'une société ou encore faire de fausses déclarations, représentations ou autre faux ;
- à ne pas contrefaire/utiliser des en-têtes ou manipuler de quelque autre façon que ce soit des éléments d'identification ;
- à régler l'ensemble des sommes dues à Sage au titre de l'accès au Portail, ainsi que les sommes dues au titre des éventuels services optionnels que le Client aura souhaité souscrire ;

Le Client garantit Sage contre tout recours en cas de non-respect des obligations visées au Contrat. De plus, Sage se réserve le droit de suspendre de plein droit et sans préavis l'accès au Portail. Cette suspension d'accès au Portail ne donne droit à aucune indemnité.

Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements des demandes du Client relatives au Contrat. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes de Sage conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés.

Le Client procède lui-même auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à toute déclaration préalable liée au traitement des données nominatives résultant de l'utilisation du Portail.

Dans le cadre de l'utilisation du Portail, le Client est informé que Sage peut collecter des informations sur la navigation de l'Utilisateur afin de lui permettre une navigation optimale. Sage se réserve le droit d'entreprendre des études et analyses statistiques sur l'utilisation et la typologie des utilisateurs du Portail.

## 11. Prix et Paiement.

### 11.1 Tarification du Portail

La facturation du Portail se fera sur la base d'un abonnement et des consommations, par le Client, des Services.

Sauf disposition contraire mentionnée au Devis, l'abonnement est facturé annuellement, à compter de la réception du Devis signé.

La tarification de l'abonnement est liée aux consommations du Client des Services et évoluera en fonction de :

- Du nombre d'Entreprises Clientes activées disposant d'un identifiant et un mot de passe sur le Portail ;
- Des Services activés ou non par le Client sur le Portail ;

### 11.2 Tarification du service additionnel Sage One

La facturation du service additionnel Sage One se fera sur la base d'un abonnement et des consommations, par le Client, de ce service.

Sauf disposition contraire mentionnée au Devis, l'abonnement est facturé annuellement, à compter de la réception du Devis signé.

La tarification de l'abonnement est liée aux consommations du Client du service additionnel Sage One et évoluera en fonction de :

- Du nombre et du type d'Entreprises Clientes activées disposant d'un identifiant et un mot de passe sur la plateforme Sage One ;

### 11.3 Dispositions générales

Les tarifs détaillés du Portail et des Services, et/ou du service additionnel Sage One ou toute autre offre commerciale particulière seront accessibles par le Client sur l'Espace Client ainsi que sur l'aide en ligne disponible sur le Portail.

Toute nouvelle activation d'Entreprises Clientes et/ou des Services au cours d'une période annuelle sera automatiquement intégrée dans la facturation de cette période.

Le Client étant le seul responsable de l'utilisation du Portail et du service additionnel Sage One pour lui-même et pour ses Entreprises Clientes, il lui appartient de gérer les activations et les désactivations des Entreprises Clientes et/ou des Services les concernant.

Par conséquent, le Client s'engage à respecter les procédures d'activation ou de désactivation en vigueur.

Toute Entreprise Cliente ou tout Service n'ayant pas fait l'objet d'une désactivation par le Client continuera à être inclus dans la base de facturation annuelle.

Tous les frais d'impayés, suite à un rejet bancaire d'un règlement du Client, et/ou tous les frais de remise en route du service, suite à une suspension du Portail pour défaut de paiement, resteront à la charge financière de ce dernier.

Les Parties conviennent que cette suspension ne peut être considérée comme une résiliation du contrat du fait de Sage, et ne peut ouvrir un quelconque droit à indemnisation pour le Client. Par dérogation aux dispositions de l'article 1253 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, Sage sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.

Tout retard de paiement donnera par ailleurs lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, calculées par jour de retard, ainsi que la facturation d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) € par facture concernée par le retard de paiement susvisé.

## 12. Déclaration.

Le Client déclare bien connaître l'internet, ses caractéristiques et ses limites, et reconnaît notamment:

- que les transmissions de données sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celle-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;
- que certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès qui ne permettront pas l'accès au Portail.
- que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;
- que la mise à disposition du contenu du Portail aux utilisateurs peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et être, en conséquence, corrompue en dépit de la délivrance par Sage d'un accès protégé par un mot de passe.

### 13. Responsabilité.

#### 13.1 Responsabilité du Client

Les Parties reconnaissent que seul le Client dispose de la capacité à maîtriser et à connaître le contenu transitant par le Portail.

Le Client garantit qu'il dispose de toutes les autorisations d'utilisation et/ou de diffusion sur le territoire, des informations et données de toute nature, hébergées par Sage et est seul responsable des conséquences de leur mise à disposition du public, fût-il restreint sur Internet. Notamment, il est seul responsable des préjudices subis ou supportés le cas échéant par Sage, du fait de la présence de données illicites sur les pages du Client, tels des propos diffamatoires et racistes.

En cas de manquement aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 (« LCEN ») constaté par une autorité judiciaire au sens de cette même loi, ou en cas d'injonction délivrée par l'autorité judiciaire de supprimer un contenu litigieux, Sage pourra prendre toute disposition nécessaire pour supprimer ce contenu ou en empêcher l'accès. Il en informe le Client. En cas de réclamation amiable ou de mise en demeure d'un tiers adressée à Sage estimant que le contenu est illicite ou lui cause un préjudice, Sage informera sans délai le Client. A défaut de suppression du contenu litigieux par le Client ou par Sage – du fait du refus du Client ou du silence de ce dernier - le Client garantit Sage de tout recours et condamnation à des dommages et intérêts auxquels Sage pourrait être exposée à raison de cette réclamation. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, Sage pourra prendre toute mesure utile afin de supprimer l'accès au contenu litigieux ou d'en rendre l'accès impossible, si le contenu apparaît manifestement illicite et en informera le Client. En ce dernier cas, Sage en informera le Client dans les plus brefs délais. La suspension ou l'interruption du contenu pour les motifs mentionnés ci-dessus ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement de la part de Sage au Client. Par ailleurs, le Client restera redevable à Sage de l'intégralité du prix convenu pendant toute la période de suspension ou d'interruption.

#### 13.2 Responsabilité de Sage

Sage exécute les obligations contractuelles à sa charge avec tout le soin possible en usage dans sa profession.

Dans le cadre des présentes, Sage est soumise à une obligation de moyens et ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services précités. En outre, la responsabilité de Sage ne peut être

engagée en cas d'application inconsidérée ou d'absence d'application des conseils d'utilisation fournis dans le cadre de l'assistance ou de conseils n'émanant pas de Sage elle-même.

Sage ne pourra notamment pas être tenue pour responsable des vitesses d'accès, ou de ralentissements externes, ou d'indisponibilité du serveur, quand cette indisponibilité est due à des cas de force majeure ou à des défaillances du réseau public de télécommunications, ou à des pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs, ou à des interruptions temporaires pour cause de maintenance.

Sage ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable à l'égard du Client ou des tiers, des préjudices indirects tels que la perte d'exploitation, la perte de bénéfice, la perte financière, les préjudices commerciaux, l'atteinte à l'image de marque, ou des actions dirigées par des tiers contre Sage.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de Sage, et ce y compris au titre de la loi n°98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par Sage au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées à Sage par le Client au titre de l'abonnement souscrit pour la période de douze (12) mois en cours lors de la survenance du dommage.

Il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

Les dispositions des présentes établissent une répartition des risques entre Sage et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

### 14. Résiliation

#### 14.1 Résiliation par anticipation à l'initiative du Client

Dans le cas où le Client souhaite résilier le Contrat en cours de période, ce dernier versera à Sage, à titre forfaitaire, au plus tard le jour de l'expiration du Contrat, une compensation financière libératoire et définitive, correspondant au montant des sommes restant à payer.

#### 14.2 Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes conditions générales d'utilisation, non réparée dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir, la résiliation du contrat, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à cesser sans délai toute utilisation du Portail.

En cas de résiliation, Sage ne remboursera aucun paiement perçu au titre du contrat.

Quel que soit les raisons de fin de souscription au Portail, les données du Client stockées dans le cadre de l'utilisation du Portail restent la propriété du Client auquel ce dernier pourra avoir accès dans un format fourni par Sage, avant la fin du Contrat. Après résiliation, les données du Client ne seront plus accessibles

### 15. **Propriété intellectuelle.**

Sage déclare détenir l'ensemble des droits nécessaires à la conclusion du Contrat.

Le droit d'utilisation accordé par Sage par le Contrat n'entraîne pas de transfert de propriété intellectuelle au bénéficiaire du Client.

En conséquence, le Client s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur sur le Portail, qui est notamment protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations transmises par lui dans le cadre de l'exécution du Contrat.

En cas de réclamation portant sur la contrefaçon par l'un des éléments du Portail d'un droit de propriété intellectuelle en France, Sage pourra, à son choix et à ses frais, soit remplacer ou modifier la totalité ou une partie quelconque du Portail, soit obtenir pour le Client une licence d'utilisation, afin de lui permettre d'utiliser le Portail, pour autant que le Client ait respecté les conditions suivantes :

- que le Client ait accepté et exécuté l'intégralité de ses obligations aux termes du présent document,
- que le Client ait notifié à Sage, sous huitaine, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette action,
- que Sage soit en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client, et pour ce faire, que le Client collabore loyalement avec Sage en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où aucune de ces mesures ne serait raisonnablement envisageable, Sage pourra unilatéralement décider de mettre fin au Contrat et rembourser au Client les redevances acquittées sur les douze (12) derniers mois de l'utilisation du Portail.

Les dispositions du présent article définissent l'intégralité des obligations de Sage en matière de contrefaçon de brevet et de droit d'auteur du fait de l'utilisation du Portail.

### 16. **Force majeure.**

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution, par l'une ou l'autre, d'une partie ou de la totalité des obligations mises à sa charge résulte d'un cas de force majeure.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties.

De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Tribunaux français : blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication, mauvaise qualité du courant électrique, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, intempéries, épidémies, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

### 17. **Confidentialité**

Chacune des parties s'engage à préserver la confidentialité des informations qui lui sont confiées par l'autre partie. Ne sont pas des informations confidentielles celles qui, en l'absence de faute, se trouvent dans le domaine public; celles dont la partie réceptrice était en possession avant leur

communication, sans les avoir reçues de l'autre partie; celles qui sont communiquées aux parties par des tiers, sans condition de confidentialité; et celles que chaque partie développe indépendamment.

Les termes de cette obligation sont valables pendant toute la durée de validité du présent contrat et pendant deux (2) ans qui suivront sa fin. Tous les documents communiqués par Sage au titre du présent contrat resteront sa propriété exclusive et lui seront restitués sur simple demande de sa part.

### 18. **Données personnelles**

Toutes les informations collectées au titre des présentes sont nécessaires aux traitements des demandes relatives au Portail.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes de Sage conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés à l'adresse du siège social de Sage, à l'attention de la direction juridique, le CIL.

Par ailleurs, en application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 Juin 2004, le Client consent expressément à ce que Sage lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à Sage. Il peut cependant informer Sage par tout moyen écrit et à tout moment de son refus de recevoir ce type de communication.

### 19. **Cession**

Le Client s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il tient des présentes conditions générales d'utilisation.

### 20. **Renonciation**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de Sage ayant trait à l'exécution des présentes et qui serait formulée plus de douze (12) mois après le fait générateur, et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction sur cette base à l'encontre de Sage ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel elle appartient.

### 21. **Référence commerciale**

Sage pourra faire état du nom du Client pour la promotion du Portail et des Services.

### 22. **Loi applicable et attribution de juridiction**

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

EN CAS DE LITIGE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUETE EN CAS D'OPPOSITION DU CLIENT A UNE REQUETE EN INJONCTION DE PAYER, COMPETENCE EXPRESSE EST EGALEMENT ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.